

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la onzième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats dont un s'est désisté.

Le jour du concours, le dimanche 16 novembre 2014, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Selma MUTAL, compositrice de musiques de films, et comprenant parallèlement Hélène DUCROCQ, réalisatrice, Maurice KOSTER, programmateur du cinéma Trianon, Emmanuelle AUREGAN, directrice de l'Animathèque MJC et Jean-Philippe ALLARDI, adjoint au maire délégué à la Culture.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Sabine SEPARI, Marie-Pierre CHATRAS, Françoise JACQUOT-GERARD, Fabrice BERNARD et Roger-Nicolas DORIER.

Le troisième jury, du public jeune, était constitué de Alexis CORDIER, Sophye SOLIVEAU, Mathieu GARNESSON, Lucien KHOUNI.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidature, en aidant à la pré-sélection des candidats et à la sélection des courts métrages et en offrant la possibilité aux trois lauréats et aux mentions spéciales d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Le budget total de l'édition 2014 pour la Ville de cette opération s'élève à 10 000 €.

Pour l'édition de 2014, la SACEM a attribué à la manifestation une subvention de 4 000 €. Elle salue l'originalité du concours et la démarche de la Ville en faveur de la création artistique.

Par ailleurs, l'association « les amis du cinéma Trianon » a tenu à remercier les 13 candidats de leur participation et efforts et à les encourager en leur offrant à chacun un chèque de 100 €, soit la somme de 1 300 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Delphine ISMAEL (groupe Grenn Grass), pour la composition préparée pour le court métrage « Phobo » d'Hélène DUCROCQ ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Xavier SCHMITZ et Benjamin MATERNIK (groupe Balkans), pour la composition préparée pour le court métrage « Le vagabond de Saint-Marcel » de Rony HOTIN ;
- la somme de 750 € pour le prix du public jeunes à Sophiane MESSABIH (groupe De los Ojos), pour la composition préparée pour le court métrage « Le vagabond de Saint-Marcel » de Rony HOTIN.